

BOITE À QUESTIONS

Est-ce que je peux conduire une remorque avec mon permis B?

Avant de commencer il est nécessaire de définir le poids total autorisé en charge (PTAC). Le PTAC comprend le poids du véhicule à vide, la charge maximale de marchandises (charge utile) ainsi que le poids maximal du chauffeur et de tous les passagers. Il est inscrit sur le certificat d'immatriculation (F.2.) et sur la plaque du constructeur.

Pour définir la nécessité d'un permis il faut se baser sur le PTAC et non sur la charge réelle!

VÉHICULE TRACTEUR CATÉGORIE B AU PTAC ≤ 3 500 KG					
PTAC	30	750kg	s < 3500kg		⊙⊙
SOMME DES PTAC	∞ 1€	3500kg ≤ 3500kg	> 3500 kg et ≤ 4250kg	> 4250 kg	∞ ↓
CAT.DES PERMIS	В	В	B (96)	BE	C1E

Le PTRA (Poids Total Roulant Autorisé) est la masse maximale autorisée d'un ensemble de véhicule (voiture + remorque). Il est également défini par construction (F.3. sur le certificat d'immatriculation). La masse maximale de la remorque sera donc égale au PTRA du véhicule tracteur moins le PTAC du véhicule tracteur.

Lorsque le PTRA d'un ensemble (voiture + remorque) dépasse les 3500 kg sans excéder 12000 kg les limitations de vitesse sont les suivantes :

Autoroute et 2 x2 voies : 90 km/h

Route: 80km/h Ville: 50 km/h

